Nations Unies ECE/CES/2023/12

Conseil économique et social

Distr. générale
12 avril 2023
Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Europe

Conférence des statisticiens européens
Soixante et onzième réunion plénière
Genève, 22 et 23 juin 2023
Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire
Coordination des activités statistiques internationales dans la région de la Commission économique pour l'Europe
Résultats des examens approfondis récemment réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens

Lignes directrices relatives aux examens approfondis réalisés par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens dans certains domaines de la statistique

Document établi par le secrétariat

Résumé

Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens procède chaque année à un examen approfondi de certains domaines de la statistique afin d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité.

Le présent document est une version révisée des lignes directrices établies en 2012. En octobre 2022, le Bureau a examiné et approuvé les lignes directrices révisées relatives à la réalisation des examens approfondis, y compris le modèle de document présenté en annexe.

GE.23-06760 (F) 280423 010523

Merci de recycler

I. Objectif des examens

1. Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens (CSE) procède périodiquement à un examen approfondi de certains domaines de la statistique afin d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité. Cet examen porte essentiellement sur des questions stratégiques et expose les préoccupations dont les services de statistique ont fait état tant sur le plan théorique que sur celui de la coordination. Il se fonde sur un document établi par un pays ou une organisation qui a été invité(e) à le faire. Les discussions menées à la réunion du Bureau ont pour but de déterminer les mesures de suivi à prendre sur le plan international pour résoudre les questions mises en avant lors de l'examen.

2. Les examens approfondis sont des outils importants qui permettent de mener à bien deux missions fondamentales de la Conférence et de son Bureau, à savoir :

a) Promouvoir une coordination étroite des activités statistiques des organisations internationales ;

b) Répondre à tout besoin nouveau en matière de coopération internationale dans le domaine statistique.

3. Les résultats des examens approfondis sont envoyés dans le cadre d'une consultation par voie électronique à tous les pays membres de la CSE pour observations et sont soumis à la session plénière suivante de la Conférence pour approbation. Les mesures de suivi visant à résoudre les questions mises en avant sont déterminées par la Conférence et son Bureau et conduisent souvent à confier de nouveaux travaux à des équipes de spécialistes, notamment l'élaboration ou l'actualisation de lignes directrices ou de recommandations, l'établissement d'un inventaire des activités internationales dans le domaine considéré ou l'amélioration de l'échange d'informations dans ce domaine.

II. Sélection des thèmes

4. Chaque année, le Bureau procède à un examen approfondi de quatre thèmes. Ceux-ci doivent présenter un intérêt pour les chefs des services de statistique et se rapporter à des questions d'actualité ou à un domaine établi dans lequel des faits nouveaux se sont produits, des lacunes sont apparues ou une coordination s'est révélée nécessaire.

5. En janvier, tous les membres de la CSE consultent une liste de thèmes possibles, font part de leur intérêt pour ces thèmes et expriment leur volonté de contribuer à leur examen. Les pays sont également encouragés à proposer des thèmes supplémentaires.

6. En février, le Bureau sélectionne quatre thèmes à examiner de manière approfondie (deux pour le mois d'octobre de la même année et deux pour le mois de février de l'année suivante) et décide pour chaque thème s'il doit faire l'objet d'un débat préalable sous forme de séminaire lors de la session plénière de la Conférence. Une fois les examens terminés, le Bureau choisit chaque année un ou deux thèmes qui feront l'objet d'une discussion postérieure à l'examen lors de la session plénière suivante de la Conférence.

III. Documents constituant la base des examens approfondis

7. Le Bureau invite un pays ou une organisation à élaborer un document qui constituera la base principale de l'examen approfondi et qui pourra aussi être rédigé conjointement par plusieurs pays ou organisations. D'autres membres du Bureau et d'autres organisations internationales jouant un rôle actif dans le domaine considéré sont invités à contribuer au débat en présentant des notes succinctes.

8. Le document doit comporter un maximum de 10 à 12 pages. Une structure recommandée pour ce document est donnée en annexe.

IV. Processus d'examen

9. Le déroulement d'un examen approfondi peut être brièvement décrit comme l'indique le tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1
Processus d'examen approfondi d'un thème choisi au cours de l'année T

Calendrier	*Mesures*	*Bureau de la Conférence*	*Secrétariat*	*Auteurs*	*Ensemble des membres de la Conférence*
Janvier de l'année T	Le secrétariat établit une liste de thèmes en consultation avec le Bureau et l'envoie à tous les membres de la CSE pour consultation par voie électronique.		x		
	Tous les membres de la CSE expriment leur intérêt pour les thèmes proposés et leur souhait de contribuer à un examen approfondi ou à une session de la Conférence. Les membres de la CSE peuvent proposer des thèmes supplémentaires.				x
Février de l'année T	Le secrétariat soumet au Bureau un résumé de la consultation menée par voie électronique.		x		
	Le Bureau sélectionne quatre thèmes à examiner de manière approfondie, désigne les pays ou organisations auteurs et décide pour chaque thème s'il doit faire l'objet d'un débat préalable lors du séminaire de la Conférence.	x			
Mars de l'année T	Le secrétariat informe les pays désignés au sujet de la procédure, du modèle et des délais.		x		
	Les auteurs commencent leurs travaux			x	
Juin de l'année T	Tous les membres de la CSE prennent note des examens approfondis prévus et font savoir au secrétariat s'ils souhaitent y contribuer.				x

Calendrier	*Mesures*	*Bureau de la Conférence*	*Secrétariat*	*Auteurs*	*Ensemble des membres de la Conférence*
	Facultatif : Débat préalable lors du séminaire de la Conférence si cela a été décidé en février.				
Septembre de l'année T à janvier de l'année T+1	Les auteurs terminent leurs travaux et soumettent le document au Bureau.			x	
Octobre de l'année T à février de l'année T+1	Le Bureau procède aux examens approfondis.	x			
Février de l'année T+1	Le Bureau décide si le thème sera débattu lors de la session de juin de la Conférence (débat après examen).	x			
Mars de l'année T+1	Les auteurs actualisent le document si nécessaire.			x	
Avril de l'année T+1	Le secrétariat envoie le document pour consultation par voie électronique.		x		
Avril-mai de l'année T+1	Tous les membres de la CSE examinent les résultats des examens approfondis et envoient leurs observations dans le cadre de la consultation par voie électronique.				x
Juin de l'année T+1	Tous les membres de la CSE approuvent les résultats lors de la session plénière.				x
	Facultatif : Débat sur un thème choisi, le cas échéant, lors de la session plénière.				

Annexe

Modèle pour les documents constituant la base des examens approfondis effectués par le Bureau de la Conférence[1]

Examen approfondi du [domaine statistique]

Document établi par [pays ou organisation]

I. Résumé

1. Une page environ résumant les principales conclusions.

II. Introduction

2. L'introduction doit indiquer le but de l'examen. Le texte suivant peut être utilisé :

« Le Bureau de la Conférence des statisticiens européens (CSE) procède périodiquement à un examen approfondi de certains domaines de la statistique afin d'améliorer la coordination des activités statistiques dans la région de la CEE, de déceler les lacunes ou les chevauchements d'activités et d'aborder des questions d'actualité. Cet examen porte essentiellement sur des questions stratégiques et expose les préoccupations dont les services de statistique ont fait état tant sur le plan théorique que sur celui de la coordination. Le présent document offre une base pour l'examen en résumant les activités statistiques internationales menées dans le domaine choisi, en inventoriant les questions et les problèmes et en donnant des recommandations sur les mesures de suivi qui pourraient être prises.

Le Bureau de la Conférence a choisi [thème] en vue d'un examen approfondi à sa réunion […]. [Pays/organisation] [a été invité(e) à/s'est proposé(e) pour] élaborer le document qui constituera la base principale de l'examen. ».

III. Objet/définition du domaine de la statistique visé

3. Définir l'objet/le contenu du domaine de la statistique examiné.

IV. Présentation des activités statistiques internationales dans le domaine examiné

[Organisation internationale 1]

[Organisation internationale 2]

4. Cette section doit donner un bref aperçu des activités passées et en cours de chaque organisation internationale s'occupant du domaine statistique choisi, en montrant clairement la spécialisation et la valeur ajoutée de chaque organisation. Elle doit indiquer les principaux résultats des travaux (normes, classifications, guides, manuels, recommandations, etc.) Peuvent aussi être examinées d'autres activités de premier plan menées hors du cadre statistique officiel qui ont une incidence sur les travaux statistiques. L'examen approfondi vise essentiellement la région de la CEE, mais peut aussi porter sur des événements et des acteurs importants dans d'autres régions.

[1] Le présent modèle doit être considéré comme une ligne directrice, la structure du document pouvant être adaptée selon la nature du thème examiné.

V. [Pratiques des pays] – facultatif

[Pays 1]

[Pays 2]

5. Cette section doit donner une vue d'ensemble des travaux de certains pays dans le domaine statistique examiné. Les auteurs du document peuvent demander à quelques pays qui ont acquis de l'expérience dans le domaine retenu de présenter leurs pratiques, les problèmes et questions qui se posent à eux, etc. Il est souhaitable d'inclure des pays dont les pratiques diffèrent.

VI. [Incidence des événements récents sur le domaine de la statistique] – facultatif

6. Cette section peut indiquer en quoi des événements récents, tels que les chocs, les crises ou de nouvelles demandes, ont influé sur les travaux des services de statistique/organisations internationales dans le domaine considéré, par exemple les ajustements liés à la production et à la diffusion des données, aux banques de données, aux méthodologies, aux stratégies de communication, aux programmes statistiques, etc.

VII. Questions et problèmes

[Question 1]

[Question 2]

7. Cette section doit présenter les informations les plus importantes pour l'examen et décrire les principaux problèmes et questions qui se posent dans le domaine considéré, en particulier dans les activités statistiques internationales. Les questions doivent être examinées d'un point de vue stratégique orienté vers l'avenir. Une distinction peut être établie entre les questions de conception, de mesure, de gestion, etc. L'examen approfondi doit accorder une attention particulière à l'analyse des besoins des utilisateurs de statistiques et aux synergies avec les activités connexes menées hors de la communauté statistique.

VIII. Conclusions et recommandations

8. À partir des conclusions issues de la présentation des travaux menés sur le plan international dans le domaine considéré et des problèmes et difficultés connexes, le document doit à la fin formuler des recommandations et des propositions indiquant au Bureau comment résoudre les problèmes recensés. Cette dernière section doit hiérarchiser les problèmes et proposer des mesures qui tiennent compte des ressources limitées des services de statistique. Les propositions peuvent par exemple porter sur la constitution d'une équipe spéciale chargée d'élaborer ou d'actualiser des lignes directrices/recommandations, de faire un inventaire des activités internationales, d'améliorer l'échange d'informations (en créant une base de connaissances, un « wiki »), etc. Le Bureau examinera les recommandations et décidera, lors de l'examen approfondi, des mesures de suivi qui pourraient être prises.